

Semaine du soir 2020

8 – 10 juillet 2020



Autorité organisatrice :

Club de Voile de Lausanne (CVL)

Ch. des Pêcheurs 7

1007 Lausanne

AVIS DE COURSE

Responsable du Comité d'organisation : Mr Alec Tavel

Responsable du Comité de Course : Mr Laurent Vermeille

Responsable du Comité des Juges : Mme Valérie Savoy

1. Règles :

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).

1.2 Les Prescriptions additionnelles de Swiss-Sailing relatives aux RCV.

1.3 Le règlement de jauge SRS 2020 (ACVL).

1.4 Les Instructions de Course (IC) de l'autorité organisatrice.

2. Admissibilité et inscription

2.1 Toutes séries lestés et dériveurs lestés, selon catégories ACVL, dériveurs et multicoques.

2.2 Les barreaux et les équipiers doivent être en possession d'une licence Swiss-Sailing .

2.3 Les participants doivent s'inscrire via manage2sail, aucune inscription possible sur place.

2.4 Conformément au plan de protection, l'inscription de tous les équipiers est obligatoire sur manage2sail.

3. Droits à payer

3.1 Les droits requis sont les suivants :

Droits d'inscriptions :CHF 30 .-

Le paiement sera effectué au stand inscription situé devant la halle du Couvert de la Société Nautique d'Ouchy avant la première course du premier jour de la régata.

4. Programme

4.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : 8 juillet 2020

De 16:30 à 18:45

4.2 Jours de course :

8 juillet - 9 juillet - 10 juillet

4.3 L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement pour le premier jour est 18h.55.
Les jours suivants, elle est prévue à 18h.55.

4.4 Les événements sociaux suivants sont organisés :

bar sous la halle du couvert de la Société Nautique d'Ouchy (SNO)

repas de clôture sur inscription le mercredi, pré-inscription sur manage2sail ou par mail : regates@cvl.ch.

5. Instructions de course

5.1 Les instructions de course seront disponibles après le 8 juillet à 12h00 sur le site de manage2sail.

5.2 Aucune instructions de course ne sera fourni lors de la confirmation d'inscription.

6. Classement

6.1 Toute course courue sera validée.

7. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir RCV 4, Décision de courir.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

8. Assurance

Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.- par incident, ou son équivalent.

9. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire veuillez contacter
par mail : regates@cvl.ch

par téléphone : Mr Laurent Vermeille : +41 78 926 51 65